

Le 28 septembre 2017

A l'attention de Mme Muriel Pénicaud
Ministre du Travail, de l'Emploi, du Dialogue social
Et de la Formation Professionnelle

Objet : Suppression des contrats aidés

Madame la Ministre,

Depuis les annonces estivales sur la réduction drastique des contrats aidés, l'inquiétude et la colère s'expriment depuis les territoires. Collectivités locales, établissements scolaires et associations seront en effet très lourdement impactés, et avec eux l'ensemble des personnes qui en sont les usagers.

Les associations de chômeurs, du fait des diminutions continues de financements publics depuis 15 ans, ont eu recours, comme seul moyen de créer en leur sein le temps de travail permanent dont elles ont besoin, aux contrats aidés. Même si nous dénonçons la vision fautive qui réduirait ces contrats à des voies de précarités sans issue – le chômage en est une bien pire –, il est évident que, comme employeurs militants aussi bien que comme défenseurs des chômeurs et des précaires, nous préférons les CDI et les contrats de travail de droit commun. Mais, si les chômeurs acceptent ces contrats et si les associations les utilisent, à qui la faute ?

Vous n'ignorez pas la situation de grande précarité financière de la fédération MNCP ainsi que de ses associations. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de notre rencontre avec M. Stéphane Lardy, votre directeur-adjoint de cabinet, le 24 juillet dernier. Le non-renouvellement aussi bien que l'impossibilité de créer de nouveaux emplois grâce à l'outil des contrats aidés mettent en péril près des $\frac{3}{4}$ de nos structures et de leurs actions, et donc leur mission d'accueil, de médiation et d'accompagnement des chômeurs et des précaires.

Nous souhaitons donc vous rencontrer sur ces deux points qui sont intimement liés : le financement de la fédération et de ses associations de manière générale, l'avenir des contrats aidés et notamment dans les associations de chômeurs en particulier.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération.

Pour le MNCP, la Présidente,
Jacqueline Balsan